

Information importante pour vous qui vous apprêtez à passer le permis B (voiture de tourisme):

Établissement d'une épreuve de conduite intégrée pour le permis B (voiture de tourisme)

À compter du 1^{er} septembre 2008, les épreuves de code et de conduite du permis de conduire pour voiture de tourisme (permis B) seront considérées comme une épreuve de conduite intégrée. Ces deux épreuves devront donc être passées dans un laps de temps limité, le même jour ou dans les quinze jours qui suivent. Ces nouvelles règles font que vous devrez prendre rendez-vous simultanément pour ces deux épreuves.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉPREUVE DE CONDUITE INTÉGRÉE POUR LE PERMIS B (VOITURE DE TOURISME)

- À compter du 1^{er} septembre prochain, les épreuves de code et de conduite du permis de conduire pour voiture de tourisme (permis B) se passeront dans un laps de temps limité, le même jour ou dans les quinze jours qui suivent.
- L'épreuve de code se passera d'abord.
- L'épreuve de conduite se passera sans tenir compte des résultats de celle du code.
- La réussite aux épreuves de code ou de conduite reste valable pendant deux mois.
- Les deux épreuves doivent être passées avec succès dans un délai de deux mois, faute de quoi vous devrez repayer les droits d'inscription et repasser les deux épreuves.
- Si vous échouez à l'une des deux épreuves, l'Office national des ponts et chaussées vous propose de la repasser dans les délais prescrits, soit deux mois. Cela suppose cependant que les deux épreuves aient été passées en l'espace de quinze jours et que le nouveau rendez-vous soit pris au plus tard trois jours après le passage de l'épreuve de conduite. Ce nouveau rendez-vous ne peut être pris que lorsque les épreuves de code et de conduite ont été passées.
- À compter du 1^{er} septembre prochain, la formation aux risques routiers devra avoir été suivie et en cours de validité pour pouvoir passer les épreuves de code et de conduite.
- À partir du 2 juin prochain, les rendez-vous pour les épreuves de code et de conduite devront être pris simultanément.
- La manière la plus simple de prendre rendez-vous est de le faire sur le site Internet www.korkortsportalen.se. Vous pouvez également vous mettre en contact avec le service clientèle de l'Office national des ponts et chaussées chargé de répondre aux questions sur les permis de conduire en téléphonant au 0771-17 18 19. Si vous prenez des cours de conduite dans une auto-école, vous pouvez demander à cette dernière de prendre le rendez-vous pour vous.
- Lorsque vous prenez rendez-vous pour la première fois, vous passez en priorité dans l'ensemble des bureaux locaux et des centres d'accueil. Tout bureau local vous propose un rendez-vous dans les trois semaines à venir.

POURQUOI ÉTABLIR UNE ÉPREUVE DE CONDUITE INTÉGRÉE POUR LE PERMIS B (VOITURE DE TOURISME)

Préparer et passer les épreuves du code et de la conduite pour obtenir le permis de conduire à un moment bien déterminé ne doit pas être quelque chose de compliqué. Le plan d'étude souligne combien il importe d'allier théorie et pratique, ce que doit refléter l'épreuve de conduite intégrée. Cela devrait contribuer à accroître le nombre de ceux à réussir du premier coup. Cela devrait également pouvoir améliorer les conditions permettant de former, dans l'esprit de la « Vision zéro », des conducteurs sensibles à la sécurité routière mais également conscients des risques et de l'environnement.

En arrivant bien préparé aux épreuves, vous augmentez vos chances de pouvoir passer l'épreuve de conduite intégrée avec succès.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS

Vous pouvez consulter le portail informatique dédié aux permis de conduire en vous connectant au site Internet www.korkortsportalen.se, ou vous mettre en contact avec le service clientèle de l'Office national des ponts et chaussées chargé de répondre aux questions sur les permis de conduire en téléphonant au 0771-17 18 19.